



JOURNAL CONDUITE

MARS/AVRIL 2022

Plus aucun complexe au démantèlement des conditions de travaux

Voilà plusieurs années que **L'UNSA Pôle Traction** revendique un nouveau déroulement de carrière pour l'ensemble des conducteurs métro et RER.

Nos missions ont évolué, se sont complexifiées, l'environnement de la conduite a changé et il est temps de prendre en compte les compétences accrues que ces changements ont impliqués. Rappelons que le dernier accord date de 2015 !

Il y a donc une forte attente de la part des conducteurs pour des améliorations, notamment en ces temps de grisaille pour notre pouvoir d'achat !

La Direction a enfin entendu ces attentes (**du moins nous le pensions**) et **L'UNSA Pôle Traction** a été reçue pour une première audience le 08 février 2022.

ENORME MALENTENDU ENTRE LA CONDUITE ET LA DIRECTION !!

Nous pensions aborder le déroulement de carrière, **la Direction nous a exposé ses ambitions... pour détruire nos conditions de travail !**

Les conducteurs attendent des améliorations de rémunération, de déroulement de carrière et de qualité de vie au travail. La Direction ne vise qu'à abaisser les coûts d'exploitation du métro et du

3 - PISTES À DISCUTER

3-1 AUGMENTER LE TEMPS DE CONDUITE

- ⇒ PROBLÉMATIQUE DES LONGUEURS DIFFÉRENTES DES LIGNES (3 TRS MAX EN 4h30 POUR RATTRE)
- ⇒ PERFORMANCE DÉPENDANTE DE LA MODERNISATION (PERFORMANCE NOUVEAU MATÉRIEL ROULANT, SYSTÈME D'EXPLOITATION OCTIS, ...)
- ⇒ INTÉGRATION DU MODÈLE D'EXPLOITATION AVEC MOINS DE MATÉRIELS DIFFÉRENTS

□ OBJECTIF : **PRODUIRE PLUS LÀ OÙ C'EST POSSIBLE EN OPTIMISANT LE TAUX DE RÉSERVE UTILE ET EN INCITANT À LA PRODUCTION**

AXES DE TRAVAIL :

- AMPLITUDE DE SERVICE À 7 H MAX AVEC TEMPS DE CONDUITE MAX À 4h30
- AJUSTEMENT DES TAUX DE RÉSERVE
- UTILISATION PRIVILÉGIÉE SUR LA LIGNE D'ATTACHEMENT
- PRISE ET FIN DE SERVICE OBLIGATOIRE POUR LES CR DE RÉSERVE
- INCITATION TRAVAIL SUR JOUR, RTT & REPOS PAYÉ D'OFFICE

⇒ **RÉSULTAT ESCOMPTÉ : AUGMENTATION PRODUCTION GLOBALE / EFFECTIF CR**



RER, faire de la productivité, flexibiliser !

Nous le craignons depuis un bon moment, nous en avons la confirmation : cette Direction n'a que faire de son personnel, elle est enfermée dans sa logique libérale de casse de l'entreprise et de son histoire, dans un contexte de mise en concurrence. Elle ne souhaite pas construire l'avenir avec ses agents, mais **contre eux, s'il le faut !**



La Direction a remis une documentation lors de cette audience, le titre de ce document est éloquent !

"Un protocole au service de nos enjeux et de nos ambitions pour le métro de demain".

La Direction se préoccupe-t-elle des ambitions et des enjeux de ses conducteurs ?

Le RER est-il toujours une préoccupation ?

L'UNSA Pôle Traction ne peut pas signer un éventuel accord au métro, suite aux dernières élections. Cela semble de toute façon inenvisageable...

L'organisation syndicale qui s'engagerait avec la Direction dans cette voie cautionnerait la destruction de nos conditions de travail, la flexibilisation sans limite de nos conditions d'exercice !

Lourde responsabilité ...

L'UNSA Pôle Traction a capacité de signer un accord au RER. C'est **TRÈS** mal parti !

Dans tous ses actes, à la conduite comme dans les autres secteurs de l'entreprise, la Direction affiche de plus en plus clairement qu'elle n'a aucune préoccupation pour ses agents.

"Qu'ils suivent s'ils le souhaitent, sinon on fera sans eux !" Voilà ce que nous traduisons de son comportement.

Peut-on faire sans l'adhésion de ses agents ? S'est-elle seulement posé la question ?!

Pour **L'UNSA Pôle Traction** nos revendications pour la conduite non pas changé

Revalorisation de la catégorie conduite

Maxi 3ans entre 2 échelles.

15pts par échelle.

Création d'une prime traction à hauteur de 500e/mois.

(convertible en points avant la retraite et garanti pendant les CA) comme à la SNCF

La reprise de l'ancienneté à 100% des autres métiers après 20 ans de Tractions.

La Qualité vie au travail QVT

Prévisions services à j-6 pour les réserves.

Validation de TS/TC/février à j-6.

Augmentation de place dans la grille CA sur la période d'été.

Maintien du taux de réserve comme le prévoit la T15 et RER 15 .

L'UNSA Pôle Traction sera comme à son habitude force de propositions afin de continuer à améliorer notre grille de salaire et nos conditions de travail.

3 - PISTES À DISCUTER

3.4 PROFESSIONNALISATION/ SÉCURITÉ FERROVIAIRE

- > PERMIS PROBATOIRE (NOTION DE TEMPS ET D'EXERCICE)
- > OBLIGATION CONDUITE EN CAH
- > FORMATION : INCITATION A LA RESPONSABILISATION, KAPSULE, AUTO-FORMATION, OUTIL MOBILE
- > COMMISSION DE CLASSEMENT (AD / ACCÉLÉRATION) : DÉCENTRALISATION, FIN ANNEXE 1 - PRISE EN COMPTE DE TOUTS LES CRITÈRES)
- > REPRISE ANCIENNETÉ OPÉRATEURS ?
- > MODALITÉ DES SUSPENSIONS TEMPORAIRES DE CONDUITE (NPU)
- > CPSMTF : (ÉVOLUTION DES CONDITIONS, B3.1 DE LA 14, SECONDE PARTIE DE CARRIÈRE, ...)
- > INFORMATION VOYAGEUR ET APPROCHE SERVICELE DU TRANSPORT
- > RELATIONS MANAGERIALES



Salaires, où en sommes-nous ?

La mobilisation du 18 février est un mouvement historique à la RATP. Une journée noire, sans précédent sur les salaires. C'est donc dans ces circonstances très particulières que s'est déroulée la réunion annuelle des salaires (NAO).

Nous avons espéré que l'Entreprise, de façon très naïve, prendrait en compte nos revendications plus que légitimes dans la situation actuelle.

Jamais l'inflation n'a atteint un tel niveau avec 3,6% annoncé. Et il y a fort à parier que les choses ne vont pas s'améliorer dans un contexte politique pour le moins tendu.

Pourtant un grand moment de théâtre s'est déroulé, La Direction ayant répétée à maintes reprises devant les médias sa petite scène, expliquant comment chacun allait bénéficier d'une augmentation de 2,7% sur l'année entre échelles, échelons, primes etc...

Pour ce qui concerne les 0,4% bruts qu'elle soumettait à négociation, elle déclare arrêter les mesures catégorielles suivantes, malgré la demande unanime des organisations syndicales de privilégier la valeur du point :

- Transformation d'un point de la prime emploi en salaire statutaire Le gain pour les conducteurs représenté (merci à la direction) :
 - L'équivalent de 0,52€ bruts mensuels en activité, au titre de l'intégration d'un point dans le 13ème mois ;
 - En moyenne 4,32€ bruts sur le montant des pensions, uniquement pour les conducteurs sous statut.
- Prime de 200€ (versement unique non pérenne) pour les plus bas salaires
- Revalorisation de l'indemnité dimanches et jours fériés Elle est portée :
 - De 22,05€ à 27,49€ pour les 7 premiers dimanches travaillés, soit 5,44€ d'augmentation, inchangée au-delà du 7ème dimanche.
- Revalorisation de l'indemnité télétravail
- Maintien du dispositif IMPA (Indemnité de Maintien du Pouvoir d'Achat)
- Majoration de 5% des enveloppes de primes de résultats
 - Cela correspond en moyenne, pour un agent de maîtrise, à 2,27€ bruts en équivalent mensuel.

Alors une petite explication s'impose l'avancement ne sert pas à compenser l'inflation, c'est dans cet esprit que la valeur du point a été mis en place, dans notre entreprise comme dans bien d'autres, y compris celles de nos concurrents.

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur du point	0%	0%	0%	0%	0%
inflation	1.8%	0.9%	0.2%	1.6%	2.9%

L'UNSA Ratp demande :

- Un contrat salarial sur 4ans de 3% statutaire
- Une vraie revalorisations des dimanches travaillés
- Une augmentation de l'ACD
- Prime de 700e pour reconnaissance de l'investissement professionnel de chacun



Augmentez les salaires à la RATP, c'est possible et c'est urgent !

L'intersyndicale à la RATP - **CGT, FO, UNSA, CFE-CGC, Solidaires et La Base** - s'est rencontrée une nouvelle fois ce mercredi 23 février 2022.

Le constat est sans appel : le mouvement du 18 février a été à la RATP le plus important depuis plusieurs années sur la question des salaires. Les agents RATP n'entendent pas en rester là !

Malgré la forte expression de colère des agents RATP mobilisés ce jour, la Direction et les membres du gouvernement, venus à son secours dans les médias, maintiennent les 0,4 % et continuent à bloquer le point d'indice.

Le 21 février, les agents du Réseau de Surface RATP (RDS) ont annoncé qu'ils avaient choisi la date du 25 mars pour se mobiliser contre l'ouverture à la concurrence et son lot de dégradations de leurs conditions de travail et de vie.

À terme, l'ouverture à la concurrence va impacter l'ensemble des agents RATP, et aura des conséquences néfastes sur leurs salaires. L'objet de l'ouverture à la concurrence n'étant pas l'amélioration de l'offre de transports et le mieux disant social, mais bien un dumping social dans la profession.

**Pour toutes ces raisons, les organisations de l'intersyndicale appellent à une nouvelle
journée d'action le 25 mars 2022 pour obtenir une augmentation
de salaire sans contrepartie !**

Paris, le 25 février 2022